



NUMÉRIQUE

## À Madagascar, les petites mains précaires de l'IA

**De nombreuses entreprises francophones ont recours aux « travailleurs du clic » malgaches pour entraîner les modèles d'intelligence artificielle. Sous couvert d'éthique, elles profitent en réalité d'une main-d'œuvre peu chère et souvent peu considérée.**

Louis Deroo et Yaël Djender - 14 juillet 2024 à 11h54

Il y a des secrets de fabrication que les entreprises préféreraient passer éternellement sous silence. Le « miracle » technologique de l'intelligence artificielle est de ceux-là. Louée dans les conférences et sur les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle a la cote. Mais loin des investisseurs et des effets d'annonce des entrepreneurs stars, se cache une vaste chaîne de travail, et tout au bout, ceux que l'on appelle les annotateurs de données.

Depuis des open-spaces ou à domicile, ces travailleurs du clic « entraînent » les modèles que l'on utilise déjà, comme Chat GPT, et ceux que l'on utilisera dans les mois et années à venir. Le but ? Améliorer la traduction, le sous-titrage automatique de contenus ou les textes générés par IA. Ou encore automatiser la perception d'une information par l'ordinateur.

Via un logiciel, ils indiquent par exemple avec leur souris où se trouvent piétons, véhicules et feux rouges sur plusieurs milliers d'images. Et contribuent ainsi à « apprendre » aux algorithmes des futures voitures autonomes à conduire sans assistance humaine.

Une mission répétitive mais essentielle. Les grandes entreprises du secteur de l'intelligence artificielle l'ont massivement externalisée vers des pays où le coût de la main-d'œuvre est moindre, en Asie, en Amérique et en Afrique. À ce jeu-là, Madagascar s'est vite attiré les faveurs de nombreuses start-ups francophones.

Flexibilité du droit du travail, débit internet élevé, français parmi les langues officielles, salaire mensuel minimum fixé autour de 262 000 ariary (soit environ 50 euros)... La capitale, Antananarivo – ou Tananarive –, incarne un certain eldorado pour les entreprises en quête de rentabilité.

Sur place, la rémunération des annotateurs (payés dans la monnaie du pays où est installé leur donneur d'ordre) se situe à peine au-dessus du salaire moyen. « *La grande majorité est rémunérée à hauteur de 80 à 120 euros par mois et cela peut baisser jusqu'à 60 euros* », indique le sociologue Clément Le Ludec, qui observe et documente depuis quatre ans la situation de « *l'humain derrière l'IA* » à Madagascar.

À Madagascar, 75 % de la population vit sous le seuil de pauvreté nationale, un équivalent de 300 euros par an. Une situation déjà tendue qui se double, selon le sociologue, « *d'une grande instabilité du marché du travail malgache, où les contrats formels, comme les débouchés, sont rares* ».

### Indépendants sans contrat de travail

L'absence de perspectives pousse bon nombre de diplômés en médecine, en finance ou en droit à abandonner leurs projets professionnels initiaux pour se tourner vers l'annotation de données. Le secteur, qui recrute à tour de bras, a souvent besoin d'une haute qualification pour fournir des données de qualité (sur des images d'opération chirurgicale, par exemple). Il offre, faute de mieux, un semblant de stabilité à ces jeunes salariés, majoritairement masculins.

Embauchés dans des structures locales ou dans les grandes entreprises du milieu – Remotasks, Amazon Mechanical Turk, ou encore Shaip – ces travailleurs sont en majorité des « *freelance* », indépendants, payés à la tâche ou à la journée. Un statut peu encadré, où le contrat de travail n'est pas obligatoire.

En fonction des conditions de vie de ces travailleurs, la rémunération proposée n'est pas toujours suffisante. C'est le cas de Stéphanie\*, annotatrice à la recherche d'un

emploi supplémentaire qu'elle devra cumuler avec son job actuel. « *Pour une famille de trois personnes comme la mienne, installée en ville, même 250 euros mensuels peuvent être insuffisants avec la nourriture, le wifi [qui lui coûte 50 euros par mois – ndlr], les frais scolaires ou médicaux* », témoigne-t-elle. Et en dehors de la capitale, les habitant-es doivent composer avec les coupures de courant fréquentes à Madagascar.

Si les grandes entreprises du milieu préfèrent invisibiliser ces travailleurs, des associations, la presse et des chercheurs ont permis d'en dévoiler les coulisses. Les salaires bas et la demande de productivité forcent les employés à travailler intensément, y compris la nuit.

Dans toute l'Afrique, le cas Sama est vu comme emblématique de l'absence de limite des entreprises du secteur. Début 2023, le magazine américain *Time* avait dénoncé les pratiques de cette entreprise au Kenya. Pour un revenu dérisoire, Sama faisait visionner à ses annotateurs des contenus très violents, tels que des scènes de viol, de meurtre ou de nécrophilie, afin d'empêcher la génération de ce type d'images par les logiciels d'OpenAI.

### Externalisation « éthique »

Depuis ces révélations, le secteur a été forcé d'évoluer. À Madagascar, certains intermédiaires français et francophones ont décidé de se placer sous la bannière de l'externalisation « éthique », censée être plus respectueuse de l'individu derrière le travail d'annotation. Ces entreprises promettent des salaires plus élevés et des contrats plus stables que la moyenne de ceux délivrés dans le pays.

Innovatiana, créée en 2022, assure par exemple fournir des contrats de travail à tous ses employés, CDD comme freelances. « *Aujourd'hui, notre raison d'être, c'est de redonner un peu le pouvoir aux annotateurs* », expliquent ses fondateurs, Nicolas Demoulin et Aïcha Camille Jo, elle-même originaire du pays. L'entreprise s'est ainsi installée à Majunga, dans le nord-ouest de l'île, à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale, pour cibler une « *population active quasi marginalisée* ». Et puiser dans un autre vivier de travailleurs et travailleuses.

Autre garantie de l'entreprise : éviter à ses employé-es l'annotation d'images choquantes ou éthiquement problématiques. Un engagement perçu comme « *essentiel* » après le cas Sama. « *Il nous arrive d'être sollicités pour ce type de travaux, notamment par l'industrie pornographique ou par certaines sociétés saoudiennes [pour annoter le bon port du voile chez les femmes – ndlr]. Nous refusons systématiquement* », précise Nicolas Demoulin.

« *Isahit facture à la tâche, pour environ 0,02 euros le document annoté, voire moins.* »

Marion\*, ancienne annotatrice pour l'entreprise

Selon les témoignages rassemblés par Mediapart, le point noir chez Innovatianna est ailleurs, et commun à toutes les entreprises du milieu : les rémunérations n'y sont pas assez élevées pour les missions en freelance. « *Le problème, c'est que les entreprises fixent elles-mêmes ce qui est éthique et font ce qu'elles veulent en l'absence de réglementation* », pointe le sociologue Clément Le Ludec. Pour beaucoup de ces entreprises, l'éthique représente avant tout un argument commercial pour se démarquer de la concurrence.

Dans cette catégorie, un autre grand nom du secteur revient souvent au fil des conversations : Isahit, un des leaders du marché français d'externalisation des services d'annotation, avec 3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023. L'entreprise, qui a travaillé pour Airbus, Leclerc ou L'Oréal et compte parmi ses actionnaires le géant de la sous-traitance Sodexo, est en activité depuis 2015 dans plusieurs pays africains.

Isahit se revendique « éthique » et met en avant l'embauche d'un personnel en grande majorité féminin, qu'elle s'engage à intégrer à l'économie digitale. Dans les faits, elle n'embauche que des travailleuses freelances, en majorité étudiantes, entrepreneuses en gestation ou en recherche d'emploi. Et elle ne se prive pas de les sous-payer, profitant de leur statut encore trop peu encadré.

« *Isahit facture à la tâche, pour environ 0,02 euros le document annoté, voire moins* », témoigne Marion\*, ancienne « hiteuse », ce nom donné aux annotatrices chez Isahit. Une rémunération divisée par deux il y a deux ans, sans consultation des employées, qui ne bénéficient pas d'un véritable contrat de travail. Tout cela en n'offrant pas de conditions de rémunération

fixes. « Pour une même somme de 1,5 euro de l'heure, vous devez au départ annoter 50 images, puis 55, puis 60... », précise Marion. Si on n'atteint pas le rythme de travail demandé, les revenus baissent. »

## Isahit, vecteur de précarité

Contactée, Isahit n'a pas souhaité répondre à nos questions, préférant renvoyer aux « résultats positifs de son étude d'impact ». Une étude qui ne mentionne pas une seule fois la rémunération ou les conditions de travail des employé-es. Quand elle répond à la presse, la présidente de l'entreprise, Isabelle Mashola, assure limiter les heures de travail à une centaine par mois, pour « laisser le temps [aux hiteuses] de développer leur projet professionnel ».

Ce choix est pourtant mal digéré par certaines collaboratrices. D'autant plus qu'atteindre ce quota des 100 heures n'est même pas garanti. « Comme il y a beaucoup de travailleuses à Isahit et pas assez de projets, il y a des moments où on n'a pas de taf, explique Kelly\*, ce qui réduit notre salaire mensuel. » Isahit participe de cette manière, consciemment ou non, à précariser ses hiteuses, qui doivent souvent cumuler les emplois, et sont donc loin de profiter de ce temps pour « développer leur projet professionnel ».

Autre point sensible régulièrement évoqué par ces travailleuses du clic : le manque de relations humaines dans l'entreprise. « Un mail, puis une "vidéo test" pour s'assurer de ma compétence pour annoter des factures, et au travail. C'est le seul contact que j'ai eu avec l'entreprise, s'indigne Marion. On n'est pas des robots ! »

Isahit se targue d'être « la première entreprise européenne d'IA certifiée B Corp ». Une certification accordée par B Lab, un organisme non officiel, souvent accusé de n'être qu'une béquille utilisée par les grands groupes pour s'attirer la bénédiction de l'opinion publique et des investisseurs.

L'éthique d'Isahit a donc tout du simple argument de charme, pour cacher une organisation professionnelle peu différente de celle des autres acteurs du secteur. Une forme d'« ethic-washing », symptomatique du milieu. « On retrouve ici le problème classique du freelancing et des plateformes de travail en ligne, synthétise Clément Le Ludec : des décisions unilatérales, des travailleuses en

autonomie et des temps de formation non rémunérés, alors même que lors de ces formations, on travaille déjà sur des données pour des clients. »

## Autorégulation ?

Si la situation des travailleurs de la sous-traitance informatique évolue si lentement, c'est aussi parce que les entreprises d'externalisation s'inscrivent dans un marché très concurrentiel et encore peu régulé, où le client est roi.

« Le problème est qu'on dénigre le travail de ces personnes, surtout à cause des préjugés : beaucoup se disent que ça ne vaut pas le coup de payer des personnes à Madagascar car il n'en ressortira que du travail bas de gamme », confie Nicolas Demoulin, cofondateur d'Innovatiana.

« Certains clients, pourtant fortunés, ont déjà refusé de travailler avec nous, arguant que nous étions trop chers pour eux », complète son associée Aïcha Camille-Jo. De bonne volonté, les deux fondateurs d'Innovatiana souhaitent donc la mise en place d'une réglementation européenne sur les salaires et conditions de travail des travailleurs et travailleuses du clic.

Mais de leur côté, les annotateurs et annotatrices préféreraient se passer d'intermédiaires et travailler directement pour les entreprises qui ont besoin de leurs services. « Dès qu'il y a des plateformes, c'est toujours la même chose, les salaires sont trop peu élevés », constate Leïla après des années dans le milieu de l'annotation. Son objectif est limpide : « Je dois pouvoir subvenir aux besoins de mes enfants. »

Pour l'heure, le sociologue Clément Le Ludec ne voit qu'une solution rapide : l'autorégulation. « Il faudrait que tous les acteurs du milieu, entreprises comme annotateurs, se réunissent pour garantir un minimum de partage de la valeur, un salaire décent », estime-t-il.

Ses recherches et celles de son confrère Maxime Cornet, au sein du Digital Labor Platform Laboratory (DipLab), portent l'idée que dans un monde ultra-connecté, les conditions de travail des annotateurs nous concernent toutes et tous, au moins indirectement. Depuis Madagascar, ils et elles travaillent parfois sur nos images, nos audios, nos visages, à l'écart des réglementations, pour des grands groupes qui n'ont que faire de l'éthique

et de la vie privée de leurs utilisateurs et utilisatrices. Ne pas y faire attention, c'est aussi fermer les yeux sur les enjeux actuels et à venir de nos vies numériques.

**Louis Deroo** et **Yaël Djender**

---

## Boîte noire

\* Les prénoms ont été modifiés pour préserver l'anonymat des annotatrices.

---

---

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.  
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau